

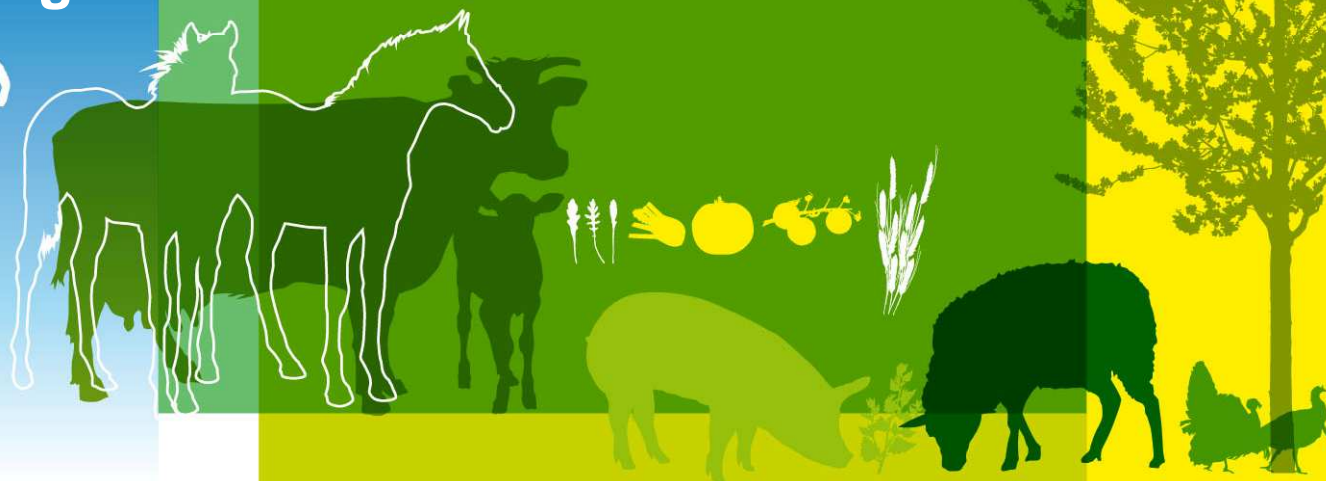
FranceAgriMer

Etablissement national
des produits de l'agriculture et de la mer

Appui à l'exportation

Unité d'Appui aux Exportateurs
export@franceagrimer.fr

09/12/2014





- Produits laitiers :
 - 15/11/2014 – Validation d'une nouvelle liste complémentaire
242 établissements de production autorisés à exporter en Chine
 - Liste entrepôts non validée – pas de difficulté pour exporter

- Lait infantile :
 - 5 établissements agréés (résultats de l'audit de janvier 2014)
 - Questionnaire complémentaire CNCA transmis mi octobre pour 8 établissements de production candidats à l'agrément – dossiers en cours d'instruction par les autorités chinoises
 - Enregistrement des marques (la future loi «food safety» obligera un enregistrement des marques étrangères → alourdir les procédures)





Mission 12-23 mai 2014 : délégation de 8 auditeurs (3 équipes)

audit système : 7 établissements producteurs de produits laitiers audités (beurre, poudre de lait, lait UHT, lactosérum, fromage...), ainsi que 5 élevages bovins laitiers, laboratoires, ANSES et services de contrôle

Filière lait : 16 M. € en 2013, 3.500 tonnes / 42^{ème} débouché, 3% PDM



- transmission du rapport d'audit fin août 2014 → conclusions favorables
- réponse de la DGAL avec les actions correctives en sept. 2014
- en attente conclusions définitives des autorités brésiliennes



Mission du 2 au 6 juin 2014 : délégation de 7 auditeurs (2 équipes)

12 établissements producteurs de produits laitiers audités (beurre, poudre de lait, lait UHT, lactosérum, fromage...), ainsi qu'un laboratoire et un élevage bovin laitier

Filière lait : 52 M. € en 2013, 30 000 tonnes / 17^{ème} débouché, 8% PDM



- reconduction de l'agrément de 40 établissements
- 18 nouveaux candidats en attente de la signature du MoU (protocole)
- correction de non-conformités sur les aspects halal

WORKSHOP : REGISTRO DE PRODUTOS LÁCTEOS A EXPORTAR AO BRASIL (25-27 novembre 2014)

- Documents en ligne sous <http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Evenements>
- 3 jours : le 25/26/27 novembre 2014
- 40 participants (entreprises, DD(CS)PP et Ministères)

- *Procédure générale pour l'exportation des produits alimentaires et tout particulièrement de la procédure DIPOA d'enregistrement des produits laitiers et étiquetage*
- *Législation brésilienne*
- *10 rencontres B to B entre les entreprises et la formatrice*



Missions reportée , à venir

Pérou – 3-7 novembre 2014

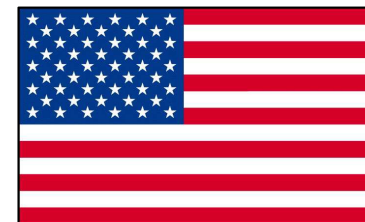
Annulée - Mission d'audit des établissements laitiers et des centres de génétique animale

Filière lait : 4,4 M. € en 2013, 2 000 tonnes, 1% PDM



Missions à venir

USA – 9 février – 20 février 2014



Mission d'audit des établissements laitiers / Grade A

Filière lait : 166 M. € en 2013, 25 000 tonnes, 3^{ème} débouché pays tiers

Enjeu offensif pour les produits français mais procédure très lourde qui avait découragé les volontaires.

Mission européenne d'équivalence en vue de simplifier la procédure par une reconnaissance des pratiques européennes, il s'agit d'un audit de la filière dans sa globalité et non des entreprises.

Négociation poussée dans le cadre des discussions sur l'accord commercial avec les Etats Unis

Fédération de Russie



Marchés alternatifs au marché russe

- suite à l'embargo mis en place début août par la Fédération de Russie sur les produits agricoles et agroalimentaires européens, travail collectif d'identification des débouchés alternatifs au marché russe
- tableau de 55 couples pays/produits toutes filières



■ Union douanière :

- Dans la continuité de la formation "Savoir répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires à l'exportation vers les pays tiers",
<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Evenements/Formation-export-2013-2014-Savoir-repondre-aux-exigences-sanitaires-et-phytosanitaires-a-l-exportation-vers-les-pays-tiers>
- **Module spécifique relatif aux exigences réglementaire de l'Union douanière sera proposé lors de la semaine du 30 mars 2015**
- Des experts de la Commission de l'Union Douanière (UD : Fédération de Russie, Kazakhstan, Biélorussie) viendront en France pour présenter la réglementation en vigueur dans leurs pays pour les secteurs « Viande et produits carnés », « Produits laitiers » et « Produits de la pêche », réglementation que les entreprises exportatrices en UD doivent maîtriser et respecter.
- Textes sont en ligne sur le site internet de FranceAgriMer
<http://www.franceagrimer.fr/International/Exportations/Appui-aux-exportateurs/Mesures-reglementaires-specifiques/Union-douaniere-Union-Economique-Euroasiatique-Federation-de-Russie-Bielorussie-Kazakhstan>
- Afin de préparer le plan de formation, communiquer les thématiques et questions que les exportateurs souhaiteraient voir aborder.

FranceAgriMer



Un lieu d'échanges et d'arbitrage
entre les filières françaises de l'agriculture et de la pêche

Merci pour votre attention

30/09/2014

